



## **Compte rendu de la réunion du Conseil Municipal du vendredi 17 avril 2015**

### **Sous la présidence de M. Le Maire Christian ALEXANDRE**

#### **Etaient présents :**

ALEXANDRE Christian, GEORGET Arthur, HAUTEVILLE Cyril, JOUBERT Marc, LACROIX Yvette, MARTIN Isabelle, MATICHARD Gilles, PORTENEUVE Fabien, RECOQUE Pascal.

#### **Secrétaire de Mairie :**

Florence PELIN

#### **Secrétaire de séance :**

Isabelle MARTIN

#### **Excusé :**

Jean-Yves ALLARD

Eric PICARD

#### **Ordre du jour :**

- Informations diverses ;
- Subventions communales 2015 ;
- Tarif salle des associations ;
- Location salle des associations à CTMF ;
- Modification des statuts de la CCVA ;
- Taux de participation financière sur les frais de transport scolaire ;
- Demande de subvention pour le changement des fenêtres de la Poste ;
- Demande de subvention pour la création d'un parking vers l'ancienne gendarmerie ;
- Liste affouagistes de la section de Gorce – Bouteyras – Le Moulinet ;
- Annulation de la délibération du 16/01/2015 portant création du grade de Garde Champêtre Chef Principal ;
- Questions diverses.

### **1. INFORMATIONS DIVERSES**

M. le Maire indique qu'il a reçu la visite des services de sécurité dans 3 bâtiments :

- Le bâtiment « l'Etoile » qui doit être déclaré « fermé » par un arrêté municipal ; demande est faite aux propriétaires pour obtenir une déclaration officielle de fermeture afin de prendre cet arrêté.
- La maison de retraite a reçu un avis favorable mais il faut résoudre le problème de la garde de nuit : pour 25 malades, il faudrait 2 surveillants de nuit, et actuellement il n'y en a qu'un ;
- l'hôtel-restaurant « chez Jo » : il n'y a pas eu de mesure de sécurité obligatoire prise depuis 2012 : la propriétaire recevra un compte-rendu de visite mentionnant les travaux à effectuer pour une mise en sécurité, sinon l'hôtel restera fermé.

Marc JOUBERT : visite du SIEG pour la création d'une liaison qui partirait du camping vers Etruchat : l'enfouissement des lignes du téléphone et de l'électricité sera prise en charge totalement par le SIEG. Un point d'éclairage supplémentaire sera discuté en fonction du coût. M. le Maire rappelle que vendredi 24 avril à 18 h, il y aura une présentation par le SIEG de l'étude pour l'extinction des éclairages nocturnes dans le village.

# Mairie de VIVEROLS

Le Bourg

63840 VIVEROLS



Fabien PORTENEUVE : a assisté à la réunion d'information de la CCVA sur le bilan des temps d'activité périscolaire. Ils seront reconduits l'année prochaine sur la même base car ce 1<sup>er</sup> bilan est satisfaisant.

Eric PICARD a eu une réunion pour la voirie forestière joignant Chemintrand au Dansadou, travaux gérés par la communauté de communes. Du fait de la proximité d'un captage de Viverols, il est nécessaire d'assurer l'étanchéité des fossés. Le coût pour la commune serait de 2 000 €.

Arthur GEORGET a reçu le devis pour le calage des tapis de judo. Pour de la mousse non traitée pour le feu, le coût est de 90 € pour toute la salle. Les mousses sont commandées. Le lycée de Marmilhat a rendu les études pour le fleurissement du village : il y a 9 propositions de projet d'aménagement du chemin des écoliers, des plantations dans la commune... M. le Maire propose aux élus d'inscrire la commune dans ce cadre au concours des villages fleuris. Ils sont d'accord.

Un compte-rendu sur l'ambrosie sera intégré dans le bulletin municipal et des affiches disposées dans l'aquarium afin de sensibiliser la population car la réglementation concernant ce sujet est très stricte. Une personne pourrait venir nous en parler si on rencontre des problèmes.

Gilles MATICHARD : a assisté à une réunion du syndicat EP Hauteville la Valette pour le vote du budget qui est très serré. De ce fait, il y aura une augmentation au 1<sup>er</sup> août 2016. L'abonnement au compteur passera de 49 à 50 €. Le prix de l'eau passera à 1,10 €/litre au lieu de 1,05 €/litre jusqu'à 120 m<sup>3</sup>, et de 0,71 €/litre à 0,75 €/litre au-delà de 120 m<sup>3</sup>.

## 2. DELIBERATIONS

### • SUBVENTIONS COMMUNALES 2015

M. le Maire expose les demandes de subventions des associations :

#### Associations externes au village :

- Comité d'organisation du COCVA : 200 € ;
- Les Copains : demandent une subvention plus un séjour dans un gîte pour un de leurs gagnants. Comme ils ont de la trésorerie, le Maire propose de donner uniquement le séjour dans le gîte ;
- Paragrêle : 500 € ;
- ASA : pour la Course de côte, il n'y a pas eu de demande mais une aide (à définir) est programmée si elle se fait ;
- Collège de Saint-Anthème : 250 € pour le voyage scolaire ;
- Radio Craponne pour la diffusion des annonces de toutes les associations à l'année: 500 € ;
- La mission locale demandait 2,5 € par habitant mais cela était trop cher donc on leur a proposé 500 €, ce qu'ils ont accepté ;
- Commande de papeterie réalisée par des personnes handicapées : 300 €.



## Associations communales :

- ✓ 19 AIR : demande d'aide pour le financement d'une sportive de niveau international en BMX, afin de subventionner ses déplacements. Les élus sont d'accord, en échange l'association devra organiser une démonstration de BMX pendant la fête patronale. La subvention de 150 € sera versée après la démonstration.
- ✓ AVANSA : demande d'aide pour l'organisation de la soirée de la fête patronale car ils ont réalisé des bénéfices l'année dernière : 300 € ;
- ✓ Comité des fêtes : 1 500 € ;
- ✓ Etoile sportive de Viverols : l'année dernière leur budget a été déficitaire suite au repas de la fête patronale qui n'a pas bien fonctionné : 500 € car ils ont des réserves ;
- ✓ Association des commerçants : 350 € ;
- ✓ Association sports et loisirs : 500 € ;
- ✓ APE du RPI : demandent une subvention pour le voyage scolaire (200 euros versés à Mathieu voldoire). La commune demande que les 2 autres écoles du RPI participent aux subventions pour l'école : 300 € ;
- ✓ Livres pour tous : 600 € ;
- ✓ Société de chasse : 300 € sous réserve que les documents demandés soient fournis.

Vote : Pour : 10                      Contre : 0                      Abstention : 1 (C. Hauteville)

### • **TARIF SALLE DES ASSOCIATIONS**

M. le Maire propose d'ajouter une ligne au tarif de location de la salle des associations car des associations extérieures à la commune ont demandé à plusieurs reprises un prêt de la salle, alors que ce n'est pas prévu. On pourrait proposer un tarif aux associations extérieures à Viverols mais basées dans la Vallée de l'Ance.

M. le Maire propose de porter la location à 50 € dès la première location.

Vote : Pour : 11                      Contre : 0                      Abstention : 0

### • **LOCATION SALLE DES ASSOCIATIONS A CTMF**

Monsieur Le Maire informe l'assemblée de la demande faite par l'association CTMF représentée par Madame RUFFIER Ghislaine (Artis'ance) afin de louer la salle des associations du 11<sup>r</sup> juillet au 23 août 2015.

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré, décide :

- de louer la salle des associations à l'association CTMF du 11 juillet 2015 au 23 août 2015 pour un montant de loyer de trois cent euros
- que les frais d'électricité seront à la charge du locataire. Le compteur électrique sera relevé au début et à la fin de la location.

En complément, l'association s'engage à fournir des panneaux indicatifs concernant la salle des associations et le parking.

Vote : Pour : 11                      Contre : 0                      Abstention : 0



- **MODIFICATION DES STATUTS DE LA CCVA**

Le Maire informe le conseil municipal du souhait des communes de Saint-Anthème, Saint-Romain, La Chaulme, Saint Clément de Valorgue, Eglisolles, Viverols, Sauvessanges, Saillant, Baffie de reprendre les schémas directeurs d'assainissement communaux afin de permettre le subventionnement de certains équipements d'assainissement non collectif, aujourd'hui classé en collectif. Les élus du conseil communautaire, réunis en bureau élargi aux maires de la vallée ont décidé de transférer la compétence de conception des schémas d'assainissement à la Communauté de communes dans l'optique de mutualisation des coûts de ces modifications.

Le conseil communautaire réuni le 5 mars 2015, a décidé à l'unanimité de modifier les statuts intercommunaux de la manière suivante :

Modification de l'Article 2 des statuts intercommunaux :

Bloc B : Compétences facultatives

6. Mise en valeur et préservation de l'environnement

**Ajout** : Schéma directeur d'assainissement

Cette modification a été notifiée à chacun des maires de l'EPCI. La modification statutaire est subordonnée à l'accord des conseils municipaux des Communes membres dans les conditions de majorité qualifiée.

Après avoir entendu cet exposé et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal **APPROUVE** les statuts modifiés tels que définis ci-dessus.

Vote : Pour : 11      Contre : 0      Abstention : 0

- **TAUX DE PARTICIPATION FINANCIERE SUR LES FRAIS DE TRANSPORT SCOLAIRE**

Cette délibération fait suite à une demande des parents d'élèves. Ils souhaitent que la commune participe aux frais engendrés par le transport scolaire, comme les années précédentes. Les communes du RPI devaient décider d'un tarif commun. Mais il a été décidé pour les deux autres municipalités les taux de participation suivants :

- Eglisolles : aide à hauteur de **50 %** par enfant ;
- Saillant : aide à hauteur de **50 €** par enfant.

Le Maire propose de participer à hauteur de 50 % par enfant pour les enfants domiciliés à Viverols, comme cela était d'usage les années précédentes.

Vote : Pour : 11      Contre : 0      Abstention : 0

- **DEMANDE DE SUBVENTION POUR LE CHANGEMENT DES FENETRES DE LA POSTE**

Monsieur Le Maire présente à l'assemblée le dossier relatif au projet de changement des fenêtres du bâtiment de la Poste à Viverols. Le montant de ce projet s'élève à la somme de 5 873 euros H.T. soit 7 047.60 euros T.T.C.

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré,

- adopte le projet de changement des fenêtres du bâtiment de la Poste à Viverols;

# Mairie de VIVEROLS

Le Bourg

63840 VIVEROLS



- sollicite une subvention au titre de la DETR – programme 2015 – « Travaux dans les bâtiments communaux » - 30 % sur le montant HT des travaux soit une somme de 1 762 euros

- approuve le plan de financement ci-dessous :

. Montant H.T. du projet	5 873 euros
. D.E.T.R.	1 762 euros
. Part communale	4 111 euros

Monsieur Le Maire est autorisé à signer toutes les pièces devant intervenir pour la réalisation de ce projet.

Vote : Pour : 11

Contre : 0

Abstention : 0

• **DEMANDE DE SUBVENTION POUR LA CREATION D'UN PARKING VERS L'ANCIENNE GENDARMERIE**

Monsieur Le Maire présente à l'assemblée le projet de création d'un parking vers le bâtiment de l'ancienne gendarmerie. Le coût de ces travaux s'élève à la somme de 12 981.86 euros H.T. soit 15 578.23 euros TTC.

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré :

- adopte le projet de création d'un parking vers le bâtiment de l'ancienne gendarmerie

- sollicite une subvention du Ministère de l'Intérieur de 50 % soit 6 490 euros.

- approuve le plan de financement ci-dessous :

. Montant H.T. du projet	12 981.86 €
. Subvention Ministère de l'Intérieur	6 490.00 €
. Part communale	6 491.86 €

Vote : Pour : 11

Contre : 0

Abstention : 0

• **LISTE AFFOUAGISTES DE LA SECTION DE GORCE-BOUTEYRAS-LE MOULINET**

Monsieur le Maire expose que, conformément à l'article 56 de la loi du 5 avril 1984, il appartient au Conseil Municipal d'établir la liste affouagiste des habitants de GORCE, BOUTEYRAS et LE MOULINET, remplissant ou paraissant remplir les conditions pour participer au bénéfice de l'affouage.

Après avoir délibéré, le Conseil Municipal

- Décide que le partage de l'affouage se fera par feu, c'est-à-dire par chef de famille ou de ménage ayant un domicile réel et fixe dans la commune avant la publication du rôle ;

- Décide que les bénéficiaires de l'affouage doivent avoir une résidence effective et continue dans les hameaux précités, pendant une durée de 6 mois par an ;

- Arrête la liste nominative des bénéficiaires comme suit :

Mesdames, Messieurs BRAVARD Nicole - ALLARD Marie - ESTRADE Germaine - PORTENEUVE Jean - PORTENEUVE René - PORTENEUVE Daniel - EPALLE Suzanne - BILLOUD André - MICHEL Fernand – CELINGANT Léo.

Vote : Pour : 11

Contre : 0

Abstention : 0



- **ANNULATION DE LA DELIBERATION DU 16 JANVIER 2015 PORTANT CREATION DU GRADE DE GARDE CHAMPETRE CHEF PRINCIPAL**

Monsieur le Maire rappelle à l'assemblée la délibération du 16/01/2015 portant création du grade de Garde Champêtre Chef Principal et la suppression du grade de Garde Champêtre Chef sur la demande du Centre de Gestion, pour M. F. Ollier. Monsieur le Maire informe que le Centre de gestion nous a rappelé pour nous signifier qu'il avait fait une erreur : pour accéder à ce grade, il faut en fait avoir accompli cinq années à 17 h 30 par semaine. Or Monsieur François OLLIER ne travaille que 4 heures hebdomadaires et donc ne remplit pas les conditions pour accéder au grade de Garde Champêtre Chef Principal.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide :

- d'annuler la délibération du 16/01/2015
- que le tableau des emplois reste donc comme initialement c'est-à-dire :
  - Filière : Police municipale
  - Cadre d'emploi : Garde Champêtre
  - Grade : Garde Champêtre Chef Effectif : 1
  - Grade : Garde Champêtre Chef Principal Effectif : 0

Vote : Pour : 11

Contre : 0

Abstention : 0

### 3. **QUESTIONS DIVERSES**

- M. le Maire indique que dans les semaines qui viennent, nous recevrons les informations pour le recensement. Un conseiller municipal sera responsable de la personne qui l'effectue. La commune doit recruter et payer cette personne, en contrepartie l'état versera une prime à la commune.

- Arthur GEORGET lit le courrier de protestation envoyé par certains habitants de Coussangettes pour le non-élargissement de la route :  
Marc JOUBERT reprend les arguments qui ont été à l'origine de cette décision de création d'une chicane de ralentissement : l'économie réalisée va être reportée sur un autre endroit de la route.  
Pascal RECOQUE ajoute que l'élargissement de la route ne fera qu'augmenter la vitesse des véhicules, une signalisation était de toute façon prévue pour signaler le rétrécissement de chaussée.

Le Maire précise que la largeur de la route à cet endroit est quand même de plus de 5 mètres , et que cette chicane naturelle permettra de faire ralentir les véhicules.

Un courrier de réponse sera adressé aux plaignants.

- M. le Maire indique que la CPAM a décidé de suspendre la permanence d'accueil à la maison Granet, remplacée par le point visio service à partir du 1<sup>er</sup> avril 2015.

Une motion a été écrite :

*Le Conseil Municipal de Viverols, constatant la décision de suspension unilatérale de la permanence d'accueil de la Caisse Primaire de l'Assurance Maladie, et son remplacement par le point visio public installé sur la commune, tient à faire connaître à Monsieur Christian FABRE, Directeur de l'Assurance Maladie du Puy-de-Dôme, sa forte désapprobation devant cet état de fait, qui, en fin de compte défavorise les populations rurales, souvent âgées.*

# Mairie de VIVEROLS

Le Bourg

63840 VIVEROLS



*Il constate qu'encore une fois, le souci économique l'a emporté sur les relations humaines. Par ailleurs, il ne tient absolument pas compte du travail acharné des employés communaux de Mairie ou de Communauté de Communes qui actuellement ne laisse plus de temps à une nouvelle « formation » que l'on n'a pas demandée.*

*Il souhaite que l'Assurance Maladie du Puy-de-Dôme réfléchisse sérieusement aux conséquences humaines de sa désertion des campagnes, ce qui en matière de santé, ne peut qu'aggraver les difficultés médicales actuelles. Il souhaite que l'Assurance Maladie du Puy-de-Dôme revienne sur sa décision.*

Les élus sont d'accord pour son envoi.

- Marc JOUBERT indique que la route des Mas sera prochainement fermée à la circulation pour scarifier la route.

Prochaine réunion du Conseil municipal : le 22 mai 2015 à 20 h 30.

**L'ordre du jour étant épuisé la séance est levée à 23 h .**

**Le Maire**